



ARRÊTÉ
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX
RD 386 - 600 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les Articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,

VU la Loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes articles R 432-5 et R 432-7,

VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la réglementation routière,

Vu la demande du 20/03/2023 de l'entreprise THOME VRD – 8 route de TILLOY – ZI – 62217 BEAURAINS, pour la réparation de fourreau Télécoms sur la RD 386, au niveau du n° 600 Avenue du Général LECLERC,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise THOME VRD – 8 route de TILLOY – ZI – 62217 BEAURAINS, est autorisée à intervenir du 05/04/2023 au 04/05/2023 sur la RD 386, au niveau du n° 600 Avenue du Général LECLERC - 51530 DIZY, pour réparation de fourreaux Télécoms.

Article 2 : La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h, et le stationnement sera interdit au droit du chantier. Le cheminement des piétons est maintenu et dévié par des panneaux.

Article 3 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes précautions utiles pendant la durée des travaux.

Article 4 : Cette modification de circulation sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation correspondants par l'entreprise THOME VRD.

.../...

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- THOME VRD.

Fait à DIZY, le 21 mars 2023
M. le Maire



Antoine CHIQUET